

Loi

Générale

modern

Loi n° 15/AN/87/2ème L portant approbation du Lotissement de Gabode IV à Djibouti.

n° 15/AN/87/2ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
19 novembre 1987

Numéro JO
n° 16 du 31/12/1987

Date du numéro
31 décembre 1987

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT : VU les lois constitutionnelles n°s LR/77-001 et LR/77-002 du 27 juin 1977

VU l'ordonnance n°LR/77-008 en date du 30 juin 1977

VU le décret n°86-100/PRE du 2 octobre 1986 portant nomination des membres du Gouvernement.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est autorisé le lotissement de Gabode IV à Djibouti conformément aux plans et cahier des charges joints à la présente Loi.

Article 2

La présente loi sera publiée au Journal Officiel dès sa promulgation.

Par le Président de la République

HASSAN GOULED APTIDON